



Communiqué intersyndical sur le CHSCT du 10 février



Le dernier CHSCT de la DRAC tenu le 10 février dernier, aura entre autres permis d'aborder la réorganisation de la chaîne patrimoniale et de l'action territoriale.

Après le suivi partiel des préconisations du rapport d'inspection, du cabinet Emergence et un semblant de concertation avec les agents des deux services consistant en:

- la mise en place de formations techniques à l'attention des agents des deux services concernés (faites)
- l'organisation d'un séminaire à l'attention des services patrimoniaux de la DRAC (à venir)
- l'accompagnement, pendant plusieurs mois, par un expert qualifié mandaté par l'administration centrale du ministère, possédant une connaissance et une expérience profondes des services (qui n'a pas eu lieu, faute de temps et de crédits ministériels à consacrer à cette fusion).
- la mise en place « d'une démarche participative exigeant de partir des préconisations des agents pour bâtir avec eux des solutions innovantes, adaptées et socialement acceptables » (conclusion du rapport du cabinet Emergence, démarche non mise en place dont on mesure les conséquences)
- et une concertation autour de :
 - réunions « techniques » (demandes de subventions, autorisations de travaux et marchés, protection)
 - convocations individuelles des agents par le responsable des ressources humaines, le directeur adjoint et le nouveau CRMH, sans connaissance préalable de la nouvelle organisation, ni de l'ensemble des postes conduisant à des disparités, des malentendus, des incertitudes quant à la possibilité pour certains agents d'accomplir leurs missions

S'en est suivi un projet de réorganisation dont les conséquences ont été actées par le médecin du travail :

- qui précise que des représentants du personnel sont venus le voir le 20 janvier dernier pour l'informer de cas de souffrance au travail d'agents du SCAP et de la CRMH et qui convient de prendre ces questions très au sérieux
- qui affirme clairement qu'il s'agit bien pour lui de cas avérés et il se demande d'ailleurs si toutes les personnes concernées sont bien venues le voir, les représentants du personnel précisant par ailleurs que d'autres agents qui ne l'ont pas consulté sont aussi en souffrance, parmi lesquels figurent certains conseillers sectoriels et chefs de service.
- qui propose l'intervention d'un psychologue du travail et la nécessité de réfléchir à ce sujet en CHSCT, en plus de la nécessaire prise en charge par le médecin traitant

.... et par l'inspecteur hygiène et sécurité qui indique :

- que les conséquences sur la santé et l'évaluation de la charge de travail pour les agents doivent être examinées en CHSCT avant que la fusion des services soit actée
- qu'aucune prévention des risques psychosociaux n'est prévue dans les préconisations de la direction malgré le fait que certains agents de la Drac Auvergne présentent encore des risques psychosociaux graves.
- qu'il manque un organigramme fonctionnel permettant d'évaluer les risques liés à cette fusion
- qu'il est nécessaire de renforcer le dialogue avec les agents
- enfin que la direction doit impérativement mettre en place un plan de prévention de risques psychosociaux avant la fin 2015 (circulaire du 20 mai 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique de l'État).

L'administration a proposé aux représentants du personnel de valider la fusion CRMH/SCAP sous réserve que la direction :

- prenne contact avec l'EPAS pour organiser des entretiens individuels avec un psychologue du travail avec les agents qui le souhaiteront, des réunions et demander la participation d'un psychologue du travail au séminaire du 9 avril 2015 ;
- recrée du lien entre les agents ;
- explicite les interrogations ;
- indique aux agents que leurs missions seront éventuellement ajustées avec un premier bilan lors du séminaire du 9 avril, un autre dans huit mois et des entretiens individuels avec les agents qui le demanderont.
- présente un organigramme fonctionnel au CHSCT ;
- demande aux chefs de services de suivre des formations en management, avec l'aide de propositions de l'administration pour palier à la mise en œuvre brutale de cette réorganisation :

A la suite de ces observations, les représentants du personnel ont demandé de reporter le vote de cette nouvelle organisation pour avoir le temps d'informer les agents concernés (concertation) par ces nouvelles propositions et que la direction prenne des engagements forts en ce sens.

Les représentants du personnel précisent qu'il s'agit plus d'une question de forme que de fond : les agents de la CRMH et du SCAP ont acté de cette fusion mais l'absence de « démarche participative » et managériale pourtant préconisée par le rapport Emergence, la prise de décisions autoritaires et unilatérales ne font qu'aggraver le sentiment de beaucoup d'agents d'être désavoués dans leurs fonctions, dans leurs missions d'expertises y compris dans les STAP. S'agissant, dans ce cas, (seulement !) de la refonte de la chaîne patrimoniale à l'échelle de la région Auvergne, qu'en sera-t-il lors de la fusion de l'ensemble des services avec la région Rhône-Alpes si aucune association avec les personnels n'est envisagée ? Que faudra-t-il subir ?

Un nouveau CHSCT est prévu le lundi 2 mars et sera suivi du CT.

►Les représentants du personnel souhaitent rencontrer l'ensemble du personnel pour aborder avec eux les propositions faites par l'administration et évoquer leur rencontre avec la ministre, la tenue du CHSCT du 10 février, des prochains CHSCT et CT(charte d'utilisation des véhicules de service, archives du STAP....). Une heure d'information syndicale vous est proposée le 23 février à 14h

